



COMMUNE DE MARCLOPT (LOIRE)

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 21 JANVIER 2020

L'An deux mil vingt le vingt un janvier à vingt heures quinze, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de de Madame Catherine EYRAUD, Maire.

Membres présents : PONCET Pascal, LAVEILLE Daniel, DUCREUX Marie-Claude, GRANGE Cécile, DOITRAND Raphaël, FAYARD Pierre.
Brun Bernard arrive en cours de séance à 21h00.

Absents DESPINASSE Marie-Caroline (a donné procuration à Mme EYRAUD Catherine), PONTONNIER Robert , GINON Anne.

Secrétaire de séance : GRANGE Cécile

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h30.

Le compte-rendu de la précédente réunion, adressé avec la convocation, est approuvé à l'unanimité.

2020-01 CONSTRUCTION DU LOCAL TECHNIQUE, ASSOCIATIF AINSI QUE LES TOILETTES PUBLIQUES : ATTRIBUTION DU LOT 09

Mme le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été lancé pour la réalisation du local technique, associatif ainsi que pour la construction des toilettes publiques.

Lors de la dernière réunion du conseil, le lot numéro 09 (Plomberie Sanitaire) n'a pas pu être attribué.

Cette délibération vient donc compléter la délibération 2019-046.

A l'issue de la mise en concurrence, les entreprises ont répondu selon le lot concerné. Après lecture des différentes offres et après le rapport d'analyse établi par notre maitre d'œuvre, il est proposé le candidat suivant :

L'entreprise BENEY avec un prix de 13 860€ HT

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre de l'entreprise
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer le marché correspondant

2020-02 OUVERTURE DU ¼ CREDIT D'INVESTISSEMENT

Mme le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Les dépenses d'investissements concernés sont :

- Compte 2183 pour l'achat d'un nouvel ordinateur portable pour l'école pour 594€ TTC

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **AUTORISE** Mme le Maire à mandater ces dépenses d'investissement.

QUESTIONS DIVERSES :

- La Réunion sécurisation des passages à niveau sur les voies communales le 18/02 à 14h30
- Réunion d'information « IRCANTEC » pour les élus le 4 février 2020 à Feurs.
- Mr Fayard fait le point sur la réforme de la taxe. La taxe d'habitation va évoluer grâce aux révisions des valeurs locatives cadastrales. Il n'y aura pas de nouvel impôt pour le contribuable. Pour rappel en 2020, 80% des contribuables ne payeront plus de taxe d'habitation et en 2022 100% des contribuables n'en payeront plus.

- Mr Fayard fait le point sur le budget. Il rappelle que sur les futures dépenses il faudra être prudent. En effet pour les prochains budgets il y a de gros investissements prévus : construction du local technique, réfection de la voirie au Chatelard et pour 2021 le croisement RD108/rte du Chatelard. Les chiffres officiels seront présentés au prochain conseil lors des votes des comptes administratifs et de gestion
- Echange pour le budget 2020 :
Mme Eyraud demande aux conseillers s'ils ont des projets à proposer pour le budget 2020.

Les propositions sont les suivantes :

- M. Doitrand :

- Changement de « la classe mobile » de l'école. Ce changement conduirait à l'achat d'environ 15 ordinateurs portables pour les classes de CM1-CM2. Le projet est chiffré à environ 8 000€ HT. Une recherche de subvention va être faite pour ce dossier.

-M. Poncet :

- Continuer de prévoir annuellement un budget pour l'achat d'équipements « techniques » (Karcher, mèches pour perforateur, poste à souder...)
- Remplacer la cuve à gasoil
- Prévoir un budget pour l'aménagement intérieur du local technique.

-Mme Grange :

- Aménager la salle des fêtes actuelle, en abattant le mur de la cuisine.
 - Améliorer la lisibilité des entrées du village, en agrémentant les panneaux de structures végétales (massifs, suspensions ou arches), mettre en valeur le bénitier (vers l'ancien cimetière)
 - Agrémenter les espaces verts créés récemment par des végétaux et des fleurs (place de la bascule, sarcophage, croisement route de Montrond/rue Charles de Gaulle) afin de mettre en valeur tout l'aménagement réalisé dans le centre bourg.
 - Supprimer les jardinières devant l'école et les remplacer par des massifs pleine terre. Même requête pour la place de l'église.
 - Installer un panneau d'information sur le chemin du papillon.
- Le RPI va prochainement préparer son budget. Avant de le voter, il sera présenté aux deux communes.
 - Lors du dernier conseil Mme Grange avait demandé s'il était possible de mettre un message informant des jours et horaires d'ouverture du secrétariat sur le répondeur de la commune. Le problème du répondeur n'est pas encore réglé. L'installation de la fibre se fait en fin de mois. Lorsque le technicien sera présent, une aide sera demandée.
 - La commune de Marclopt est invitée à la Cérémonie départementale de Fleurissement et Cadre de vie qui aura lieu à Montbrison le samedi 15 février 2020
 - Mme Grange demande s'il est possible de déplacer le conteneur à vêtements contre le jeu de boules pour que ce soit plus esthétique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

<u>Présents</u>	<u>Signature</u>
Catherine EYRAUD, Maire	
Pascal PONCET, 1^{er} adjoint	
Daniel LAVEILLE, 2^{ème} adjoint	
Bernard BRUN, 3^{ème} adjoint	
Marie-Claude DUCREUX	
Marie-Caroline DESPINASSE	ABSENTE A DONNE PROCURATION MME EYRAUD
Robert PONTONNIER	ABSENT
Cécile GRANGE	
Raphaël DOITRAND	
Anne GINON	ABSENTE
Pierre FAYARD	